

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 46

Nombre de voix pouvoirs : 14

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Voix : 60

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : FA5-2026 : Gestion et extension de la réserve naturelle nationale

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.2.1. « Protéger la nature remarquable »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2026-2028,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

Action 1 : Animation et gestion de la RNN : 110.608 €

- approuve le programme d'animation et de gestion de la Réserve Naturelle Nationale pour un montant total de 110.608 € TTC comprenant les dépenses liées à l'animation (salaires, charges, frais de mission, frais de structure...) pour 108.608 € et les frais liés à l'inventaire piscicole de l'Erbenthal (prestation de service, ...) pour 2.000 €.

Action 2 : Mission de médiation : 42.000 €

- approuve les orientations de la mission de médiation pour un montant total de 42.000 € :

> recrutement d'un agent pour accompagner le travail de médiation et les actions de sensibilisation de la RNN : 42.000 € TTC (salaire, charges, frais de fonctionnement, frais de mission, actions de communication...).

- décide d'inscrire un crédit total d'un montant de 152.608 € au budget primitif 2026,

- sollicite les financements ci-dessous :

Action 1 :

> DREAL dotation courante : 105.818 €

> AERM : 4.790 €

Action 2 :

> DREAL dotation médiation : 18.885 €

> AERM : 23.115 €

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260307-CS070326DEL19-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.



Pour extrait conforme

La Présidente,

~~Nathalie MARAJO-GUTHMULLER~~